



# STRATÉGIE PYRÉNÉENNE DE VALORISATION DE LA **BIODIVERSITÉ**

## Principes et axes de travail



Préfet coordonnateur  
pour le massif des Pyrénées

Le massif des Pyrénées abrite une diversité biologique remarquable, héritée d'une histoire naturelle particulière, originale au sein du continent européen.

Cette diversité découle :

- de l'histoire géologique de la chaîne pyrénéenne,
- des changements climatiques qui se sont succédés, glaciations et déglaciations successives au cours desquelles les Pyrénées, du fait de leur orientation, ont eu un effet de barrière empêchant certaines espèces de migrer vers le sud,
- de l'apparition et de l'évolution des espèces animales et végétales, en lien avec les phénomènes évoqués précédemment,
- de l'importance du relief qui, en limitant la densité humaine ainsi que les activités ou aménagements à fort impact sur le milieu naturel, a permis le maintien d'écosystèmes et d'espèces disparus ailleurs, notamment en zone de plaine.

Compte tenu du rôle crucial des Pyrénées dans la biodiversité nationale, l'État, garant de sa préservation, et les acteurs pyrénéens, premiers concernés, s'engagent dans une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne (SPVB).

Cette stratégie vise à rendre complémentaires les actions déjà conduites par l'État, les collectivités, les acteurs professionnels et associatifs locaux, qu'elles soient de nature réglementaires, contractuelles ou incitatives.

La gouvernance du dispositif est assurée conjointement par l'État et le Comité de massif.

Elle s'appuie sur un comité de suivi et d'évaluation, dit comité SPVB, qui réunit l'ensemble des acteurs et usagers des Pyrénées.

Les **principes généraux de la stratégie** sont les suivants :

- **Subsidiarité** : chaque acteur (État, collectivités, professionnels ou associatifs) reste pleinement responsable de la conduite des actions qui relèvent de sa compétence. L'objectif est de mettre en cohérence les différentes actions et de proposer des modes de travail permettant une meilleure synergie.
- **Volontariat** : la stratégie s'efforcera d'appuyer les volontaires (collectivités territoriales, acteurs économiques ou associations) pour porter des actions innovantes. La réussite des actions expérimentales conditionnera leur extension.
- **Valorisation** : les actions doivent valoriser la biodiversité et les acteurs qui contribuent à son maintien. L'association de la préservation et de la valorisation permettra une efficacité écologique, économique et sociale.
- **Sensibilisation** : chaque action doit au-moins comporter une facette visant la sensibilisation du public à la biodiversité.
- **Évaluation** : les actions seront évaluées au regard des trois critères du développement durable : écologique, économique et social.
- **Progressivité** : la richesse et la variété des actions induisent un travail de longue haleine. L'inscription dans la durée de la SPVB est en outre la seule façon pertinente d'atteindre des résultats. Cette progressivité porte à la fois sur les territoires concernés, sur les acteurs s'engageant et sur les résultats obtenus.

Les **axes de travail** porteront essentiellement sur trois dimensions : biodiversité remarquable, territoires ruraux et activités humaines.

### **Biodiversité remarquable**

La stratégie identifie de façon partagée les principaux enjeux écologiques des Pyrénées et hiérarchise les actions en fonction des engagements nationaux et des volontés des acteurs locaux. Dans cette optique, l'État a engagé des Plans Nationaux d'Actions (PNA) pour les espèces menacées.

Ce travail sur la biodiversité remarquable ne sera pas limité aux PNA et devra aussi :

- s'intéresser aux effets sur les territoires abritant plusieurs espèces visées par les PNA,
- s'accompagner de travaux concernant certains milieux peu anthropisés qui participent à la richesse du massif,
- travailler sur des territoires particuliers qui se porteraient volontaires, dans le cadre d'appels à projets, pour étudier les potentialités de valorisation de la biodiversité (espaces naturels sensibles, réserves naturelles, etc...).
- s'intéresser à la biodiversité ordinaire.

Les études et actions permettant la reconstitution d'une biodiversité disparue seront encouragées (bouquetin, ..).

L'efficacité des actions s'évaluera sur la durée au regard d'indicateurs écologiques. La participation de structures scientifiques sera recherchée pour assurer le suivi et l'évaluation.

L'amélioration de la connaissance et la sensibilisation du public à la biodiversité pyrénéenne seront poursuivies en s'appuyant sur les ressources et réseaux existants.

### **Territoires ruraux :**

De nombreux acteurs interviennent dans les politiques qui impactent la biodiversité, sans nécessairement qu'une coordination suffisante soit mise en œuvre et sans que les synergies valorisantes soient recherchées.

La SPVB se propose de rechercher des méthodes d'articulation des différentes politiques publiques sur les territoires des Pyrénées et de les mettre en œuvre.

Des essais méthodologiques seront effectués sur des territoires volontaires afin de déterminer des propositions transférables sur d'autres secteurs.

Les travaux porteront à la fois sur les interactions entre les politiques de biodiversité, et sur les effets des politiques publiques sur la biodiversité.

Les acteurs des territoires et tout particulièrement les acteurs économiques (agricoles, forestiers, touristiques) sont au cœur de la démarche à travers leur force de proposition dans la continuité des travaux déjà conduits (ex : travail sur le pastoralisme après 2013 de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées).

Chaque fois que possible, l'aspect transfrontalier sera étudié en s'appuyant sur l'expérience de la Communauté de Travail des Pyrénées et les solutions mises en œuvre sur le versant sud.

### **Activités humaines**

La biodiversité pyrénéenne s'est pour partie construite et a été préservée par les activités humaines.

Leur maintien et la recherche de pratiques permettant la préservation de la biodiversité doit être favorisée en accord avec les professionnels.

Des appels à projets permettront d'étudier les modalités, y compris économiques, de poursuite ou d'aménagement des activités concernées (pastoralisme, foresterie, chasse, etc...).

Ces travaux valoriseront la biodiversité pyrénéenne et les activités, les métiers et leurs produits permettant son maintien.

Certaines espèces protégées peuvent poser des difficultés à des activités économiques : prédateurs pour le pastoralisme, ongulés sauvages pour la forêt, espèces envahissantes ou non contrôlées pour le maintien de milieux ouverts.

A l'inverse, certaines activités humaines ou aménagements destinés à les favoriser peuvent induire des effets défavorables sur la biodiversité.

La SPVB sera le lieu de discussion, de mise en commun d'expériences et de recherche de solutions satisfaisantes et transposables.

La préservation de la biodiversité pyrénéenne pourra être valorisée à travers l'activité touristique soit sur l'ensemble du massif, soit territoire par territoire. La présence sur le massif de territoires porteurs de projets fondés sur la qualité naturelle des milieux (Parcs Naturels Régionaux, Parc National, etc...) constitue une opportunité dont il convient de se saisir.

Enfin, la culture pyrénéenne ne peut se considérer en faisant abstraction de la richesse naturelle spécifique des territoires. Nature et culture sont indissociables ; l'un des volets de la SPVB veillera à s'y intéresser.

Approuvé le 11 janvier 2012 par  
le Comité de massif des Pyrénées